



Gorges de Galamus et massif du Pech d'Auroux (Identifiant national : 910011706)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 11211195)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Fédération Aude Claire, - 910011706, Gorges de Galamus et massif du Pech d'Auroux. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910011706.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Fédération Aude Claire

Centroïde calculé : 612087°-1760463°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 25/03/2008

Date actuelle d'avis CSRPN : 25/03/2008

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aude
- Département : Pyrénées-Orientales
- Commune : Duilhac-sous-Peyrepertuse (INSEE : 11123)
- Commune : Cubières-sur-Cinoble (INSEE : 11112)
- Commune : Soulatgé (INSEE : 11384)
- Commune : Camps-sur-l'Agly (INSEE : 11065)
- Commune : Saint-Paul-de-Fenouillet (INSEE : 66187)

1.2 Superficie

1008,17 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF des Gorges de Galamus et du massif du Pech d'Auroux est limitrophe des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Elle occupe une surface d'environ 1000 hectares située dans le massif calcaire du Fenouillèdes. Son altitude varie de 370 mètres dans sa partie centrale au niveau des gorges de Galamus jusqu'à 980 mètres au Pech d'Auroux.

Les gorges, spectaculaires, sont creusées sur plus de 500 mètres de profondeur par l'Agly. L'eau coule au fond de l'abîme en torrents et en cascades.

Le couvert végétal est très lâche. Il s'agit essentiellement d'une garrigue de Chêne vert entourée de nombreux escarpements rocheux. Au nord-ouest, quelques Hêtres poussent en exposition nord.

Les gorges de Galamus sont un site classé (arrêté du 30/06/1927).

La route D10 traverse ces gorges. Située le plus souvent en surplomb, elle se taille un passage vertigineux au bord de la paroi rocheuse.

On note la présence d'un ermitage et le passage d'une portion du sentier de randonnée pédestre GR36 / Tour du Fenouillèdes. Les gorges sont fréquentées pour le canyoning.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site classé selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Oiseaux
- Mammifères
- Floristique
- Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation du site s'appuie sur des critères géomorphologiques et l'occupation humaine. La limite coïncide avec les bas de versants dans sa moitié ouest et le tracé de sentiers de randonnée dans sa moitié est.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

Les complexes rocheux ne sont pas menacés.

Il convient de contrôler la qualité des cours d'eau afin de préserver les populations utilisant ces milieux. Il est important aussi de surveiller la fréquentation des gorges par les sports d'eau vive et de grimpe.

Les pelouses écorchées des crêtes évoluent naturellement et risquent par endroits de se fermer. Le pacage limite la fermeture des pelouses de versants plus fertiles, en particulier vers le Col d'en Calve.

Il est préférable d'éviter les boisements et de maintenir les peuplements feuillus existants. Les éventuelles coupes forestières ne doivent pas être trop fortes afin de ne pas entraîner une disparition temporaire des espèces végétales intéressantes et une arrivée de rudérales. Il peut être intéressant de convertir les taillis de qualité en futaies, tout en conservant du bois mort ou dépérissant. Il faut laisser évoluer naturellement les zones forestières les plus pentues et les moins accessibles.

Toute intervention pouvant perturber durablement ces surfaces remarquables est à proscrire.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères 	<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.3262 Mesobromion des Corbières				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	<i>Desman des Pyrénées, Rat-trompette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : LE ROUX BRUNO, Fédération Aude Claire				2001
Oiseaux	3713	<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit rousseline</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Warrilow Griffith, GOR				1999
	3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grand-duc d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Aleman Yves, GOR				2006
	2873	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	<i>Circaète Jean-le-Blanc</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Villalard Jean-Marc et Bigorre Maurice et Masse Patrick et COURMONT Lionel, GOR				2002
	2938	<i>Falco peregrinus Tunstall, 1771</i>	<i>Faucon pèlerin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Xavier Rufay, CEN LR				2005
Phanérogames	89884	<i>Centranthus lecoqii</i> Jord., 1852	<i>Centranthe de Lecoq</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2004
	91880	<i>Clematis recta</i> L., 1753	<i>Clématite droite, Clématite dressée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. James MOLINA, CBNMP				1998
	93695	<i>Cyclamen balearicum</i> Willk., 1875	<i>Cyclamen des Baléares</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Francis LAGARDE, SFF, CBNMP				1994
	159654	<i>Erysimum nevadense</i> Reut., 1855	<i>Vélar de la Sierra Nevada</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2007
	97504	<i>Euphorbia duvalii</i> Lecoq & Lamotte, 1847	<i>Euphorbe de Duval, Euphorbe du Roussillon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	101455	<i>Hesperis laciniata</i> All., 1785	<i>Julienne laciniée,</i> <i>Julienne à</i> <i>feuilles laciniées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. René DELPECH, CBNMP				1990
	103289	<i>Hypericum hyssopifolium</i> Chaix, 1785	<i>Millepertuis à</i> <i>feuilles d'hysope</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2004
	103648	<i>Inula salicina</i> L., 1753	<i>Inule saulière, Inule</i> <i>à feuilles de saule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2007
	137080	<i>Lamium garganicum</i> subsp. <i>longiflorum</i> (Ten.) Kerguélen, 1987	<i>Lamier de</i> <i>Gargano, Lamier</i> <i>à grandes fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2007
	105189	<i>Lathyrus filliformis</i> (Lam.) J.Gay, 1857	<i>Gesse filiforme,</i> <i>Gesse de Bauhin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2004
	105409	<i>Legousia scabra</i> (Lowe) Gamisans, 1985	<i>Légousie en faux,</i> <i>Spéculaire en faux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2007
	105793	<i>Leucanthemum graminifolium</i> (L.) Lam., 1779	<i>Marguerite</i> <i>à feuilles de</i> <i>graminée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2004
	107061	<i>Lysimachia ephemerum</i> L., 1753	<i>Lysimaque</i> <i>éphémère,</i> <i>Lysimaque à</i> <i>feuilles de saule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Max DEBUSSCHE, CBNMP				1998
	107629	<i>Medicago hybrida</i> (Pourr.) Trautv., 1841	<i>Luzerne hybride,</i> <i>Luzerne de Pourret</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2007
	107725	<i>Medicago suffruticosa</i> Ramond ex DC., 1805	<i>Luzerne ligneuse,</i> <i>Luzerne arbustive,</i> <i>Luzerne soufrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. René DELPECH, CBNMP				1990

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109676	<i>Noccaea montana</i> (L.) F.K.Mey., 1973	<i>Tabouret des montagnes, Tabouret des collines, Noccée des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2004
	121055	<i>Saxifraga fragilis</i> Schrank, 1822	<i>Saxifrage fragile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. André BAUDIERE, CBNMP				1990
	124775	<i>Stachys heraclea</i> All., 1785	<i>Épiaire d'Héraclée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2007

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2873	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3713	<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	107061	<i>Lysimachia ephemerum</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Aleman Yves, GOR		
	LE ROUX BRUNO, Fédération Aude Claire		
	M. André BAUDIERE, CBNMP		
	M. Dominique BARREAU, CBNMP		
	M. Francis LAGARDE, SFF, CBNMP		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	M. James MOLINA, CBNMP		
	M. Max DEBUSSCHE, CBNMP		
	M. Max DEBUSSCHE, SFF, CBNMP		
	M. René DELPECH, CBNMP		
	Villalard Jean-Marc et Bigorre Maurice et Masse Patrick et COURMONT Lionel, GOR		
	Warrilow Griffith, GOR		
	Xavier Ruffray, CEN LR		